



EDF lève 2,1 milliards d'euros par le biais de deux émissions hybrides libellées en euros

Paris, France, 8 Septembre 2020 - EDF (BBB+ S&P / A3 Moody's / A- Fitch) (la « **Société** ») a lancé avec succès le 8 septembre 2020 deux nouvelles émissions d'obligations hybrides libellées en euros pour un montant nominal total de 2,1 milliards d'euros, consistant en :

- une émission d'obligations hybrides à durée indéterminée d'un montant de 850 millions d'euros avec un coupon initial de 2,875% et une première option de remboursement anticipé au gré de la Société le 15 décembre 2026 (les « **Obligations Hybrides non remboursables avant 6,5 ans** »),
- une émission d'obligations hybrides à durée indéterminée d'un montant de 1,250 milliards d'euros avec un coupon initial de 3,375% et une première option de remboursement anticipé au gré de la Société le 15 juin 2030 (les « **Obligations Hybrides non remboursables avant 10 ans** » et ensemble avec les Obligations Hybrides non remboursables avant 6,5 ans, les « **Obligations Hybrides** »).

La Société peut procéder à tout moment au remboursement en numéraire des Obligations Hybrides au cours de la période de 90 jours précédant la première date de révision du taux d'intérêt, qui est prévue dans 6,5 ans (avec une première date de révision en mars 2027) pour les Obligations Hybrides à 6,5 ans et dans 10 ans (avec une première date de révision en septembre 2030) pour les Obligations Hybrides à 10 ans, et à chaque date de versement du coupon qui suivra.

Le règlement-livraison interviendra le 15 septembre 2020, date à laquelle les Obligations Hybrides seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Ces émissions marquent l'attachement de la Société au financement par les titres hybrides, en tant que composante permanente de la structure de son capital. Les fonds levés par les Obligations Hybrides seront utilisés pour les besoins généraux de la Société.

Il est prévu que les Obligations Hybrides soient admises aux négociations sur Euronext Paris. Les agences de notation ont attribué aux Obligations Hybrides une note de Baa3/BB-/BBB (Moody's/S&P/Fitch), avec 50 % du montant de cette émission retenu en tant que fonds propres par les agences.

À propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 38,9 millions de clients (1), dont 28,8 millions en France. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 71,3 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.



N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF S.A.
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 1 551 810 543 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Presse : 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'ordres d'achat ou de souscription des Obligations Hybrides, en particulier aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. La diffusion de ce document peut dans certains autres pays faire également l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune offre de vente ou sollicitation d'ordre d'achat ou de souscription des Obligations Hybrides ne saurait être effectuée dans un pays ou territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait contraire à la réglementation en vigueur ou avant son enregistrement en vertu du droit boursier en vigueur dans ledit pays ou territoire. En particulier, les obligations Hybrides ne peuvent être ni offertes ni cédées aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 (tel que modifié).